

# LE CCAS ACTUALITÉS

## Banquet des seniors du 23 novembre 2025

*Nos seniors se sont retrouvés autour d'un repas dans une ambiance festive et dansante avec Jean Claude notre animateur du jour. Une journée toujours très appréciée*

## Distribution des colis de Noël

*Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2025, le CCAS a distribué 82 colis pour les personnes seules et 58 pour les couples. Pour les 9 résidents de l'EPHAD Les Tournesols, une distribution a été faite directement sur place par les élèves.*



## Spectacle de Noël du 17 décembre 2025

*Organisé par le CCAS et le centre de loisirs  
Public très nombreux venu rencontrer le Père Noël et assister au spectacle de magie avec Thomas Dalx.  
Un grand remerciement au président du club de voile suite à son don en faveur des enfants de la commune après la cessation de son association, qui a permis de financer, en partie, ce spectacle.*

### INFOS DIVERSES DU CCAS :

**A destination des seniors :**

**Conditions d'inscription :** Avoir 65 ans pour les personnes seules et 70 ans pour les couples, inscription volontaire en mairie.

## LA VIE LOCALE



### Stationnement : un geste simple pour le bien vivre ensemble

La municipalité invite les administrés à stationner leur véhicule dans leurs propriétés privées (garage, cours, allées) lorsque cela est possible.

Rentrer son véhicule est un geste simple qui contribue à préserver la sécurité, la fluidité de circulation, et le cadre de vie de notre commune. Merci à chacun pour son civisme et sa coopération.

### La mairie se dote de nouveaux outils pour l'identification des animaux errants

Pour mieux protéger les animaux et faciliter leur retour auprès de leurs propriétaires, la mairie s'est récemment équipée d'un lecteur de puces électroniques et a obtenu l'accès au fichier national d'identification des animaux.

La commune peut ainsi identifier rapidement les chiens et chats errants portant une puce, contacter leur propriétaire et assurer leur sécurité. Cette initiative renforce la protection animale sur notre territoire et contribue à limiter les abandons et incidents liés aux animaux errants. Vous êtes ainsi invités à vérifier que vos animaux sont bien identifiés et à signaler toute observation d'animal errant à la mairie.



Par ailleurs pour la sécurité de tous, il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Cette obligation relève de la responsabilité de chaque propriétaire ou détenteur de l'animal. Tenir son chien en laisse, permet de prévenir les accidents, rassurer les passants, et garantir une cohabitation respectueuse entre usagers les espaces publics.